

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **EMERCHICOURT**

Séance du **30 avril 2009**

**Nombre de conseillers**

- en exercice	<b>15</b>
- présents	<b>12</b>
- votants	<b>15</b>
- absents	<b>3</b>
- exclus	<b>0</b>

L'an deux mille neuf, le 30 avril à 19 heures .

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Michel LOUBERT, Maire.

**Etaient présents : MM.**

MIDAVAINÉ - ROUSSEL - DUFOUR - DAMS - HERBIN - MALAQUIN - DUROSIER - LECURU - BIHANIC - SILVAIN - DUMONT

Absents excusés : M. BARDIAUX Jean-Michel donne pouvoir à M. LOUBERT Michel.

Mme HOMMERIN Eliane donne pouvoir à M. MIDAVAINÉ Jean-Marc.

Mme SUM Michèle donne pouvoir à M. DUFOUR Ambroise.

Date de convocation :

**25 avril 2009**

Date d'affichage :

**25 avril 2009**

**OBJET**

Motion pour l'abandon de la création de jardins d'éveil

M. Alain MALAQUIN a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que le gouvernement a fait inscrire l'expérimentation de jardins d'éveil dans la convention d'objectifs et de gestion de la Caisse nationale d'allocations familiales. Madame Morano, secrétaire d'Etat chargée de la famille, vient d'exiger que ce dossier soit réexaminé en urgence au prochain Conseil d'administration de la Cnaf, le 5 mai prochain. Il s'agit d'un véritable coup de force et d'une instrumentalisation des fonds d'action sociale de la Sécurité sociale.

De nombreux acteurs et professionnels sont défavorables au développement des jardins d'éveil, dont le but non avoué est de se substituer, à terme, aux premières années d'école maternelle. Les jardins d'éveil sont le cheval de Troie du démantèlement de l'école préélémentaire dans notre pays. Quand d'autres pays, tels que la Norvège et la Suède, organisent l'équivalent de notre école maternelle pour les enfants dès la fin de leur première année et transfèrent l'accueil des jeunes enfants sur le ministère de l'Education, la France se prépare à faire le chemin inverse : déplacer le pilotage et le financement de cet accueil, de l'Education nationale sur les communes, la Sécurité sociale et les parents.

Ce n'est pas acceptable :

- pour les enfants avec la mise en cause de la qualité de l'accueil par l'abaissement des normes d'encadrement et des qualifications des personnels qui les prennent en charge,
- pour les professionnels de l'Education dont le gouvernement rêve d'économiser leurs postes,
- pour les parents qui devront payer des jardins d'éveil alors que l'école maternelle est

gratuite,

- pour les communes sur lesquelles vont peser de nouvelles charges assumées par l'Education nationale jusqu'alors.

La vérité est que notre pays manque cruellement d'équipements de qualité pour accueillir les jeunes enfants dont les parents travaillent (plus de 800 000 naissances annuelles). Seuls 10% des enfants sont accueillis dans des structures et services pilotés et organisés avec des professionnels qualifiés. Pour les autres enfants, une partie des parents est contrainte de s'arrêter de travailler, ou se tourne vers un accueil par des assistantes maternelles en gré à gré avec l'obligation de devenir employeur de ces salariées.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de voter une motion pour l'abandon de la création des jardins d'éveil afin de préserver l'école maternelle.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide de voter la motion pour l'abandon de la création des jardins d'éveil.

Fait aux jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire.